

**CAHIER DES CHARGES POUR LE SERVICE DE PRESCRIPTION,
CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DU RÉSEAU DE CANYONS TRANSFRONTALIERS
DE LA DESTINATION PIRINEOS-PYRÉNÉES POUR 2024 (AECTPP-2024-7)**

1. IDENTIFICATION

Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Pirineos-Pyrénées

2. PRÉSENTATION DU PROJET ET CONTEXTE

Après avoir achevé le projet INTURPYR, développé dans le cadre du programme POCTEFA 2014-2020 (<https://www.espalet.eu/proyectos/inturpyr/>), les travaux se poursuivent pour créer une destination unique au cœur des Pyrénées grâce à un projet de coopération entre les deux parties, française et espagnole, à travers la coopération transfrontalière publique et privée, la promotion du tourisme et la promotion de l'innovation et de la recherche touristique.

Dans le cadre de la construction de la destination et de la conception de produits touristiques transfrontaliers, le GECT Pyrénées-Pyrénées travaille à l'entretien du réseau transfrontalier de canyons précité, à caractère expérimental, dont l'image est commune. A cet effet, après les améliorations de l'équipement des canyons réalisées en 2017 et 2018 et le lancement d'un site internet d'information sur ce réseau en 2019 et 2020, <http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/>, cette nouvelle étape s'engage à poursuivre la **prescription, le contrôle et le suivi de l'état de ce réseau**, notamment en termes de sécurité.

Ce réseau expérimental est actuellement composé de **QUINZE (15) CANYONS**, répartis en différents lots pour le processus d'appel d'offres, entre les Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées et les Pré-Pyrénées aragonaises, comme le montre le tableau suivant :

Zone ou comté	BARRANCO	LOT
Jacetania	Phage	LOT 1
	Aguaré	
Alto Gállego	Os Lucas	LOT 2
	Gorgol	
Sobrarbe	Viandico	LOT 3
	Mirabal	
Ribagorza	Aigrette de Barbaruens	LOT 4
	Liri	
Sierra de Guara (Hoya de Huesca et Somontano de Barbastro)	Vero	LOT 5
La Soule	Ourdaybi	LOT 6
Vallée d'Aspe	Anitch	LOT 7
Vallée d'Ossau	Soussouéou	LOT 8
	Bitet	
	Canceigt	
	Bious Gabas	

Tableau 1. Réseau de canyons transfrontalier

Les informations actuellement disponibles sur ce réseau se trouvent sur le site web suivant :

<http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/>

3. OBJET DU CONTRAT

Ce contrat se concentre sur les actions à mener dans les canyons sélectionnés et décrits dans le tableau 1, qui consistent en.. :

1. Contrôle et surveillance de l'état de chaque canyon du point de vue de la sécurité (variations de débit, obstacles dans les cours d'eau, état des équipements ou autres situations dangereuses éventuelles).
2. Contrôle et suivi de l'entretien ordinaire des infrastructures installées, et de celles, anciennes ou non remplacées, qui peuvent subir des détériorations, à l'exception de celles dues à des phénomènes naturels extraordinaires ou à des actes de vandalisme. Il comprend, si nécessaire, le remplacement de la réglette de contrôle du niveau de l'écoulement de l'eau installée les années précédentes.
3. Participation à des réunions, au moins au début et à la fin de la saison 2024, pour la formation, l'examen et la validation de la méthodologie destinée à évaluer le danger des canyons, en fonction de la difficulté technico-sportive du canyon et des éventuelles situations de danger, principalement la variation du débit.

Le réseau disposera d'une série d'outils pour soutenir le suivi et la diffusion du statut du réseau, tels que :

- Des webcams installées dans une section de contrôle représentative de chaque canyon (si les conditions techniques et la disponibilité de la couverture le permettent), qui fourniront une image en continu des niveaux de débit dans le canyon. Une bande de mesure est placée dans cette section de contrôle pour mesurer les courants d'air du flux d'eau de circulation.
- L'existence d'un site internet où seront disponibles les images de ces webcams et les évaluations des risques émises par les prescripteurs attributaires du marché et d'autres informations complémentaires. Ce site web servira de plateforme d'information sur les conditions du canyon.

[\(http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/\)](http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/)

4. DÉLAI DE MISE EN ŒUVRE ET BUDGET

Le délai d'exécution débute à la signature du contrat, du 24 avril 2024 au 18 novembre 2024 inclus.

- **Période de contrôle des prescriptions et de suivi du réseau de canyons.**
Du **1er mai au 3 novembre 2024**, tous deux inclus.
- Période complète, y compris les réunions et les rapports. Du 24 avril au 18 novembre 2024.
- Le budget maximum du marché, pour l'ensemble des lots, est de **HUIT MILLE DEUX CENT EUROS (8.200,00 €)**, TVA NON incluse.

5. DOCUMENTS À SOUMETTRE ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les offres peuvent être soumises en espagnol ou en français.

L'équipe qui évaluera les offres peut être composé de représentants du GECT Pirineos-Pyrénées et de ceux désignés par ses partenaires, le gouvernement d'Aragon, le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, le conseil départemental des Hautes-Pyrénées et la Diputación Provincial de Huesca.

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à inclure dans les offres et leurs critères d'évaluation, sur un maximum de 100 points :

- **Document 1 : Rapport technique.** Maximum de **37 points**
Un maximum de 37 points sera attribué sur la base de :
 - Nombre de visites sur site et de prescriptions (présentielles ou pas) sur chaque canyon.
Maximum de **10 points**
 - Méthodologie et opérabilité dans le contrôle et le suivi des visites sur le terrain.
Maximum de **9 points**



- Capacité et temps de réaction aux phénomènes inattendus. Maximum de **6 points**
- Création et promotion d'un réseau de collaborateurs. Maximum de **6 points**
- Transmission d'informations et de données au GECT Pirineos-Pyrénées et aux utilisateurs. Maximum de **3 points**
- La production et diffusion par d'autres moyens d'informations sur la sécurité, l'environnement, etc. de chaque canyon seront également valorisées. Maximum de **3 points**

- **Document 2 : Solvabilité et équipement technique.** Maximum de **12 points**

L'équipement et le matériel techniques seront valorisés par un maximum de 12 points, en fonction de

- Équipe technique (connaissance des canyons du territoire, formation à la sécurité, formation à l'installation et au matériel de canyoning, etc.). Maximum de **9 points**
- Moyens matériels (véhicules, équipements, dispositifs, etc.). Maximum de **3 points**

- **Document 3 : Proposition financière.** Maximum de **51 points**

Un maximum de 51 points sera attribué à l'offre économique la plus basse pour chaque lot, tandis que l'offre hypothétique égale au budget maximal de l'offre pour chaque lot se verra attribuer 0 point. Entre les deux, les points seront attribués en proportion linéaire les uns par rapport aux autres.

On considère que le prix de la prescription (Pp) est imprudemment bas, de sorte qu'il est inférieur à 80 % de la moyenne des offres de prescription soumises :

$$Pp_{téméraire} < 80 \% \overline{Pp}$$

où :

$Pp_{téméraire}$ Baisse téméraire des prix

\overline{Pp} Prix moyen des offres pour la prescription

Si un soumissionnaire se porte candidat pour plusieurs lots, des propositions individuelles doivent être soumises pour chaque lot, chacune contenant toute la documentation demandée au point 5 dans des enveloppes séparées.



6. CONTENU ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapport technique (longueur maximale de **QUATRE (4) PAGES format A4** (taille minimale de la police 10 ; interligne simple et marges minimales de 2,5 cm) avec le contenu minimal spécifié, la méthodologie de travail proposée et les conditions de développement du travail.) avec le contenu minimum spécifié, la méthodologie de travail proposée et les conditions de développement du travail.

1. L'adjudicataire effectuera le suivi, le contrôle et la surveillance des canyons sélectionnés dans les canyons dont il a la responsabilité pendant la période du 1er mai au 3 novembre 2024, avec **au moins 4 visites sur place pendant cette période**, qui doivent coïncider avec les changements significatifs attendus dans les conditions de danger de chaque canyon.

Ces changements importants se produiront vraisemblablement en fonction des événements météorologiques et de l'état des canyons, de sorte que l'évaluation des risques des canyons sera diagnostiquée et mise à jour directement par le prescripteur sur le site <http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/> en accédant avec un nom d'utilisateur et un mot de passe préalablement attribués.

L'offre doit inclure une proposition de méthodologie et de calendrier pour le suivi et le contrôle.

La preuve des visites doit être fournie sous la forme d'une preuve graphique des visites effectuées.

2. L'entreprise adjudicataire du marché participera à la révision, à l'amélioration et à la mise à jour de la méthodologie utilisée pour établir les niveaux de dangerosité des descentes, en fonction de la difficulté technique du canyon et du débit.

A cet effet, l'adjudicataire devra assister au moins aux réunions de début et de fin de saison, convoquées par le GECT Pirineos-Pyrénées.

La méthodologie et le fonctionnement du site web, <http://canyoning.pirineos-pyrenees.eu/> seront validés au début de la saison 2024, et sa validité sera testée par les prescripteurs et, si nécessaire, des ajustements seront effectués au cours de la saison.

7. SOLVABILITÉ TECHNIQUE. ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

Document 2 : Solvabilité et équipement technique. Selon l'ANNEXE I. Modèle de DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.

L'adjudicataire doit avoir dans son équipe technique au moins 2 guides (un guide et un remplaçant) qui possèdent au moins une des qualifications suivantes : le diplôme espagnol de technicien sportif de canyoning ou le diplôme de technicien sportif de canyoning, ou le DEJEPS français canyoning, le DEJEPS spéléologie, le DEJEPS escalade ou le DEJEPS Canoë-Kayak, spécialisés dans le canyoning ; et ayant **chacun 3 ans ou plus d'expérience sur le territoire**, ainsi qu'une expérience et une formation en matière d'équipement de canyoning.

A cette fin, il suffira de soumettre une DÉCLARATION RESPONSABLE de la disponibilité des équipements susmentionnés suivant l'**ANNEXE I. Modèle de DÉCLARATION RESPONSABLE**.

En cas d'attribution du marché, et avant la signature du contrat, pour justifier de cette solvabilité technique, l'entreprise doit présenter les photocopies des diplômes ou qualifications des guides composant l'équipe technique, les CV des membres de l'équipe indiquant les années d'expérience sur le territoire et une liste des moyens matériels dont dispose l'entreprise (véhicules, matériels spéciaux, etc.).

8. PRIX DU CONTRAT

Document 3 : Proposition financière. Selon l'ANNEXE II. Modèle de soumission économique

Le budget maximum de l'offre (hors TVA) est le suivant selon les différents domaines, classés par lots.

Zone	Canyon	LOT	BUDGET MAXIMUM (HORS TVA)
Jacetania	Phage	LOT 1	1.100,00 €
	Aguaré		
Alto Gállego	Os Lucas	LOT 2	1.100,00 €
	Gorgol		
Sobrarbe	Viandico	LOT 3	1.100,00 €
	Mirabal		
Ribagorza	Aigrette de Barbaruens	LOT 4	1.100,00 €
	Liri		
Sierra de Guara	Vero	LOT 5	600,00 €
La Soule	Ourdaybi	LOT 6	600,00 €
Vallée Aspe	Anitch	LOT 7	600,00 €
Vallée d'Ossau	Soussouéou	LOT 8	2.000,00 €
	Bitet		
	Canceigt		
	Bious Gabas		

Tableau 2 : Réseau de canyons transfrontalier. Budgets maximums. TVA non comprise

La somme de tous les budgets maximums des offres pour tous les lots est de **HUIT MILLE DEUX CENT EUROS (8.200,00 €), TVA EXCLUE**.

Les offres doivent inclure une proposition économique pour les travaux à réaliser, qui sera identifiée comme Document 3 : Proposition économique, suivant l'**ANNEXE II. Modèle de soumission économique**.

9. CONTRÔLE ET SUPERVISION DES TRAVAUX.

Le soumissionnaire retenu produira un rapport à la fin de la saison 2024 reflétant le travail effectué en termes de prescription, de contrôle et de suivi. Ces rapports doivent inclure des preuves graphiques du travail effectué (par exemple, visite physique du canyon, photos d'incidents dans le canyon, etc.)

Dans des circonstances extraordinaires, d'autres rapports peuvent être exigés.

10. ENVIRONNEMENT

L'adjudicataire sera responsable de tout incident environnemental qu'il aura causé, déchargeant le GECT Pirineos-Pyrénées de toute responsabilité à cet égard. Pour éviter de tels incidents, l'adjudicataire adoptera, en général, les mesures préventives appropriées dictées par les bonnes pratiques de gestion, en particulier celles relatives à l'évitement de déversements intempestifs de liquides dans les cours d'eau, et à l'abandon de tout type de déchets, avec une attention extrême à la gestion correcte de ceux classés comme dangereux.

11. SÉCURITÉ ET SANTÉ

L'adjudicataire est tenu de respecter les dispositions de la réglementation en matière de prévention des risques professionnels et d'améliorer constamment son action préventive dans le cadre de son champ d'action et conformément à la législation en vigueur.

12. AUTORISATIONS

Il incombe à l'adjudicataire d'obtenir tous les permis et autorisations nécessaires à l'exécution des travaux.

13. MÉTHODE DE PAIEMENT

Les paiements se feront en deux fois, après émission de la facture correspondante, répartis comme suit :

PAIEMENTS	AMOUNT
1 ^{er} paiement (au début de la saison). Mai 2024	50%
2 ^{ème} paiement (à la fin de la saison). Novembre 2024	50%

Tableau 3 : Forme et dates des paiements

14. DATE LIMITE ET SOUMISSION DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée à :

19 avril 2024, jusqu'à 15h00.

La soumission de l'offre doit se faire par e-mail (contratacion@pirineos-pyrenees.eu) ou par dépôt de la proposition en personne au siège du GECT Pirineos - Pyrénées dans le délai indiqué.

Marchés publics
GECT Pirineos - Pyrénées
Calle Levante n° 10.
22700- Jaca (ESPAGNE)



Pour toute question ou clarification, veuillez contacter : contratacion@pirineos-pyrenees.eu.

15.DROITS DE PROPRIÉTÉ

L'adjudicataire ne peut utiliser pour lui-même, ou promouvoir auprès de tiers, aucune information sur les travaux, ni publier, tout ou en partie, le contenu des travaux sans l'autorisation écrite préalable de cette obligation. Dans tous les cas, le contractant sera responsable des dommages résultant de la violation de cette obligation.

8

Jaca, a date de signature électronique.

Andrés Olloqui

Directeur en intérim

du GECT Pirineos - Pyrénées



ANNEXE I. MODÈLE DE DÉCLARATION RESPONSABLE

M/Mme avec numéro d'identité.

en son nom ou au nom de la société : avec numéro de SIREN :

afin de participer à l'appel d'offre SERVICE DE PRESCRIPTION, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DU RÉSEAU DE CANYONS TRANSFRONTALIERS DE LA DESTINATION PIRINEOS-PYRÉNÉES POUR 2024 (AECTPP-2024-7)

9

convoqué par¹ le **GECT PIRINEOS-PYRÉNÉES**

DÉCLARE SOUS SA PROPRE RESPONSABILITÉ :

a) Que la société qu'il représente remplit les conditions de capacité, de représentation, de solvabilité technique décrites au point 7 du présent Dossier, y compris l'engagement de fournir l'équipe technique requise, et s'engage, dans le cas où la proposition d'attribution lui serait favorable, à fournir les documents indiqués au point **7 du présent** Dossier de **solvabilité technique**.

b) Que la société qu'il représente n'a pas d'interdiction de travail avec le secteur public, et est à jour de ses obligations fiscales et de Sécurité Sociale imposées par les dispositions en vigueur.

c) Que l'offre présentée par ladite société a tenu compte des obligations découlant des dispositions en vigueur en matière de protection de l'emploi, de conditions de travail et de prévention des risques professionnels, et de protection de l'environnement.

Sur..... a,..... de..... de 2024

(CACHET DE LA SOCIÉTÉ ET SIGNATURE AUTORISÉE)

SIGNÉ :

¹Indiquez l'organisme, l'unité ou l'entité qui traite le dossier d'achat.



ANNEXE II. MODÈLE DE PROPOSITION ÉCONOMIQUE

M./Mme.

avec numéro d'identité.

résidant à

Agissant au nom de³ l'entreprise

Avec numéro de SIREN :

et dont le domicile fiscal se trouve

ayant pris connaissance de l'annonce publiée par le GECT Pirineos-Pyrénées

et des conditions et exigences pour l'adjudication de l'appel d'offres SERVICE DE PRESCRIPTION, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DU RÉSEAU DE CANYONS TRANSFRONTALIERS DE LA DESTINATION PIRINEOS-PYRÉNÉES POUR 2024 (AECTPP-2024-7)

S'engage,

À prendre en charge l'exécution de ce contrat, strictement soumise aux exigences et conditions susmentionnées, pour la somme de ²

correspondant au lot n°.

Le soumissionnaire déclare que l'offre financière totale présentée se décompose comme suit :

Proposition économique

Montant hors taxes
(€) :

Montant de la TVA (€)
:

Montant total TVA
incluse (€) :

À....., le 2024

Signature

³ Indiquez si l'offre est faite en votre nom ou au nom de la société que vous représentez.

² Indiquer clairement, en lettres et en chiffres, le montant en euros, TVA comprise, pour lequel le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché